

CARRE BLEU 1A

Limiteur enregistreur de pression acoustique à coupure

Le **CARRE BLEU 1A** est un **Limiteur Enregistreur Afficheur (L,E,A)** de pression acoustique répondant à la norme **NF S31-122-1** relative aux lieux de diffusion sonore amplifiée

Conforme à la norme
NF S31-122-1
Audio analogique
et numérique
standard AES/EBU
et SPDIF



- **Coupure secteur** par rapport à des seuils de pression acoustique en **niveau global**.
- Le **CARRE BLEU 1A** dispose d'un serveur web embarqué pour faciliter le paramétrage, la visualisation de l'historique et l'affichage des événements conformes à la norme NF S31-122-1.
- Visualisation (sans logiciel) et transfert de l'historique sur clé USB ou via le serveur web.
- Visualisation en temps réel des évolutions sonores (pages web) sur n'importe quel navigateur et OS
- Sonomètre équipé d'un système permettant le contrôle du bon fonctionnement de la chaîne de mesure
- Enregistrement des données sur 12 mois.
- Gestion de l'ouverture des portes/fenêtres (abaissement des seuils), gestion alarme incendie

- Avertisseur visuel (gyrophare, oreille kelson, colonne lumineuse) en option.
- Fourni avec câble de 20m pour connecter le micro de mesure et câble RJ45.
- Dimensions : 285 x 110 x 40 mm
- Alimentation : 220 V



CARRE BLEU 1A+AFF
avec afficheur triple
(dB(A), dB(C), LPC)
pour informer le public.



Vue de dessous

Le **CARRE BLEU 1A** fonctionne :

- **En mode coupure** avec surveillance des niveaux sonores pour éviter le dépassement des valeurs programmées.
- Il limite le niveau sonore à partir des :
 - Niveau global pondéré A et/ou C, classification 1A de la norme NF S31-122-1.
- Paramétrage par serveur web, protection des réglages par mot de passe
- En cas d'atteinte des seuils à surveiller, le limiteur provoque l'arrêt momentané (réglable) de l'alimentation secteur de la sonorisation.

- Coupure à partir d'un niveau moyen en dB(A) ou dB(C).
- Sorties pour alarmes lumineuses et afficheurs..
- **Enregistrement**
 - Enregistrement des LAeq et LCEq 1 mn et 10 ou 15mn (Décret n°2017-1244 du 7 août 2017).
 - Enregistrement des Leq 1 mn pour chaque bande d'octave.
 - Enregistrement des Lpc maximal sur chaque période d'une minute.
 - Durée d'enregistrement de 12 mois.
 - Changement automatique d'heure d'été/hiver.
 - Vérification et suivi de la mesure du sonomètre.